

**DEPARTEMENT**  
**SAVOIE**  
**ARRONDISSEMENT**  
**CHAMBERY**

**Objet : Tarifs complémentaires partenariats**

**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de l'EPIC OFFICE DE TOURISME DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 19 mars 2024**  
**L'an deux mille vingt-quatre et le dix neuf mars à 18h30**

Le comité de direction de l'EPIC, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Serge GROLLIER

Présents : MMES MRS. GROLLIER. BAILLY. FAUGE. FRANCONY. MOITEAUX. SEINE. TUR.

Absents excusés : MMES MRS. TAVEL. MANTEL. BOIS. LEBRAT.

Le Président,

Rappelle qu'au titre des articles L.133-3, L.211-1 et 221-2 du Code du Tourisme et conformément à l'objet de l'EPIC, l'Office de tourisme du Lac d'Aiguebelette peut commercialiser des prestations de service touristique,

Indique qu'il convient d'ajouter de nouveaux tarifs dans la grille tarifaire des partenariats.

Présente les projets de nouveaux tarifs, qui sont joints en annexe.

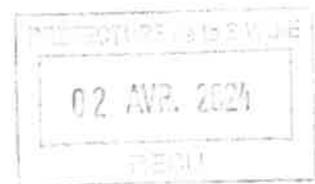
Le Comité de direction, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE ces nouveaux tarifs dans le cadre des partenariats

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



## TARIFS REDUITS PARTENARIATS OFFICE DE TOURISME

(tarifs pour un engagement du 01 janvier au 31 décembre).

- **Tarif spécial présence en boutique: 30€ TTC\***

\*Ce tarif correspond aux artisans / créateurs / producteurs qui souhaitent exposer leurs produits en boutique, sans autre prestation (communication etc...).

- **Partenaires « historiques » Val Guiers: -50%\***

\*Ce tarif s'adresse aux anciens adhérents de l'association OTPLA résidant sur la communauté de communes Val Guiers et qui souhaitent devenir partenaires de l'OTLA. Cette réduction est justifiée par le fait que la promotion papier et numérique est la même sur les deux territoires pour cette année 2024.

